

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :  
**MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -**  
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE GILLES-MESNIL SIMON  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE OULINS  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONDREVILLE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE MESNIL SIMON  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAUSSEE D'IVRY  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GILLES  
MONSIEUR LE DELEGUE - DD DES YVELINES  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GUAINVILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**SIE DE GILLES-MESNIL SIMON**

<b>Prélèvement</b>	<b>00105910</b>	<b>Commune</b>	<b>GILLES</b>
<b>Unité de gestion</b>	0300 SIE DE GILLES-MESNIL SIMON	<b>Prélevé le :</b>	<b>mardi 03 décembre 2019 à 09h20</b>
<b>Installation</b>	TTP 000475 LE VALLON DES VIGNES BLANCHES	<b>par :</b>	SYLVAIN SAUBUSSE
<b>Point de surveillance</b>	P 0000000551 SP DES VIGNES BLANCHES (TTP)	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET REFOULEMENT APT		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH

Résultats

10.7 °C  
7.2 unité pH

Limites de qualité  
inférieure supérieure

Références de qualité  
inférieure supérieure

6,50 25,00  
9,00

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00111861

Référence laboratoire : LSE1912-17819

**METABOLITES DES TRIAZINES**

Atrazine déséthyl	0,079	µg/L	0,10
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,056	µg/L	0,10

**PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...**

ESA acetochlore	<0,030	µg/L	0,10
ESA alachlore	<0,030	µg/L	0,10
ESA metazachlore	<b>0,135</b>	µg/L	0,10
ESA metolachlore	0,047	µg/L	0,10
OXA acetochlore	<0,020	µg/L	0,10
OXA alachlore	<0,030	µg/L	0,10
OXA metazachlore	0,042	µg/L	0,10
OXA metolachlore	<0,030	µg/L	0,10

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00105910)**

Eau de qualité chimique non conforme à la réglementation en vigueur en raison du dépassement de la limite de qualité pour le paramètre métazachlore ESA. On observe également la présence de quatre autres pesticides à des concentrations inférieures à la limite de qualité réglementaire bien que l'atrazine déséthyl en soit proche. La concentration totale des pesticides atteint toutefois 0,359 µg/l pour une limite de qualité de 0,5 µg/l. Ces paramètres feront l'objet de nouvelles analyses lors de nos prochaines visites. Il est indispensable de tout mettre en oeuvre pour revenir rapidement à une situation normale.

Chartres, le 31 décembre 2019

P/la Préfète,  
P/ le délégué départemental,  
le responsable de l'unité  
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF